Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-09_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur: M. BENIER

n°09-2026

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ANNEE 2026

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-13 et L.332-23,
Considérant l'accroissement saisonnier d'activité :

- dans les accueils de loisirs pour assurer l'encadrement des enfants inscrits pendant l'été et les petites vacances scolaires,
- au centre nautique municipal pour l'encadrement des stages de voile et des activités nautiques du mois d'avril au mois de novembre,
- à la police municipale, pour la prévention et la sécurité publiques,
- au service fêtes et cérémonies,
- pour le nettoyage et la sécurité des plages,

Considérant les besoins temporaires :

- au centre technique municipal,
- au service hygiène et propreté des locaux / restauration,
- à la maison de la petite enfance.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au maire délégué aux finances, aux ressources humaines et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	25	Pouvoirs	7	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

DECIDE de créer des emplois non permanents permettant de recruter des agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-23 du CGFP (accroissement saisonnier d'activité) sur les grades suivants :

- adjoint d'animation : 28 emplois
- éducateur des activités physiques et sportives : 14 emplois
- adjoint technique : 9 emplois

DECIDE de créer des emplois non permanents permettant de recruter des agents contractuels en application des dispositions de l'article L.332-13 du CGFP (besoin temporaire) sur les grades suivants :

- adjoint technique : 17 emplois
- adjoint d'animation : 7 emplois
- agent social : 3 emplois
- adjoint administratif : 2 emplois
- adjoint administratif principal de 2ème classe :1 emploi
- adjoint administratif principal de 1ère classe : 1 emploi

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-09_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur: M. BENIER

n°09-2026

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ANNEE 2026

FIXE la rémunération sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire du grade concerné.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026, au chapitre 012.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — Le secrétaire de séance

Ronan KERDRAON — Didier FLAGEUL